



Les jeunes peuvent pratiquer plusieurs disciplines différentes dans un même club ou dans un autre club sportif breton affilié à une fédération sportive (hors associations sportives scolaires et services sportifs proposés par une collectivité territoriale) et bénéficier d'une réduction de 15€ pour chaque adhésion.
 Invitez chaque jeune à télécharger un nouveau Chèque sport sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport pour la discipline qui vous concerne et à vous présenter ce chèque pour profiter à nouveau de 15€.

Photos : Y. Peucat / www.puzzle-rennes.fr - Avril 2016 - Direction de la relation aux citoyens/Région Bretagne

Un doute ? Une interrogation ?

En cas de difficultés ou interrogations, consultez la Foire aux questions, vous y trouverez très certainement la réponse dont vous avez besoin.

Région Bretagne / Service Sport
sport@bretagne.bzh



Merci d'avance pour votre collaboration !

Chèque>SPORT

MODE D'EMPLOI CLUB

CHEKENNOÛ SPORT - MOD IMPLIJ KLUB



Conseil régional de Bretagne
 283 avenue du Général Patton
 CS 21 101 - 35 711 Rennes Cedex 7
jeunes.bretagne.bzh



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

ÉDITO

Près d'un million de Bretonnes et de Bretons adhèrent chaque année à un club sportif, toutes disciplines confondues, dans une logique de loisirs ou de compétition. Cette belle vitalité est encouragée par le Conseil régional qui est engagé dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous et notamment des plus jeunes.

Ainsi, le Chèque sport offre aux 16-19 ans une réduction de 15 € sur le coût de leur licence. Dans ce guide, figurent toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation du dispositif. Je remercie les 2 900 clubs partenaires qui nous accompagnent depuis 2008 et permettent ainsi, chaque année, à plus de 25 000 jeunes de bénéficier du Chèque sport. J'invite l'ensemble des clubs à participer à ce dispositif qui concourt au développement des pratiques sportives au service de l'éducation, de la santé et du bien-être des jeunes.

PENNAD-STUR

Tost ur milion a Vretonezed hag a Vretoned a ya bep bloaz e-barzh ur c'hlub sport, ma konter an holl ziskiblezhioù zo, evit kenstrivañ pe evit diverrañ o amzer. Buhez a-leizh zo enno ha sikouret e vezont gant ar C'huzul-rannvro a zo krog gant ur politikerezh oberiant evit reiñ c'hoant d'an holl, ha d'ar re yaouankañ en o zouez, d'ober sport.

Gant ar Chekennoù sport e kinniger d'ar re yaouank etre 16 ha 19 vloaz un digresk 15 € war koust o aotreadur. Er sturlevr-mañ emañ an holl ditouroù zo ezhomm evit implijout ar chekennoù evel zo dleet.

Amañ e fell din trugarekaat an 2 900 klub o deus kevelet ganimp abaoe 2008 hag a ro tro da ouzhpenn 25 000 a dud yaouank, bep bloaz, d'ober o mad eus ar Chekennoù sport. Pediñ a ran an holl gluboù da gemer perzh er stignad-se evit diorren ar sportoù e servij deskadurezh, yec'hed ha kempouez-buhez ar re yaouank.

JEAN-YVES LE DRIAN

Ministre de la défense
Président du Conseil régional de Bretagne

Ministr an difenn
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

J. Le Drian

VOUS ÊTES UN CLUB AFFILIÉ À UNE FÉDÉRATION

(hors associations sportives scolaires et services sportifs
proposés par une collectivité territoriale)

**Accordez une réduction de 15 € à tout.e
adhérent.e né.e en 1998, 1999, 2000 et 2001**

Sur présentation du mail de confirmation du téléchargement du Chèque sport de la Région Bretagne, vous appliquez pour chaque détenteur.trice une réduction de 15 € sur le montant de son adhésion annuelle.

**Conservez bien l'ensemble de ces chèques (ou au moins
leurs numéros), ils vous seront nécessaires pour vous faire
rembourser par la Région Bretagne.**

LE REMBOURSEMENT PAR LA RÉGION BRETAGNE

1 Créer ou modifier votre compte

**Important : vous pouvez créer ou modifier un compte
du 1^{er} juin 2016 au 13 mai 2017.**

Pour cela, connectez-vous au site jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport

Pour créer un nouveau compte, cliquez sur l'icône « Créer un compte maintenant » puis renseignez l'ensemble des informations obligatoires ; vérifiez et enregistrez ces informations.

Un mail de validation vous sera alors automatiquement envoyé : ouvrez ce mail et cliquez sur le lien pour confirmer votre création de compte.

N'oubliez pas de conserver votre mot de passe et votre identifiant car ils vous seront demandés lors de vos prochaines connexions.

Si vous disposez déjà d'un compte « Chèque sport », saisissez simplement l'identifiant et le mot de passe utilisés l'année dernière. Nous vous invitons à vérifier les informations concernant votre club, à compléter ou à modifier vos informations (changement de président, d'adresse, de RIB...).

En cas d'oubli de votre mot de passe, cliquez sur l'icône correspondant. Un mail vous sera envoyé vous attribuant un nouveau mot de passe.



2 Inscrire la liste de vos jeunes bénéficiaires de la réduction de 15 €

Important : pour permettre de réduire les délais d'avance de trésorerie de votre association, le service Sport de la Région relève régulièrement la liste des clubs inscrits sur l'extranet Chèque sport (rythme en relation avec les commissions permanentes). Il n'y a aucune interruption de l'extranet et vous pouvez saisir vos chèques du 1^{er} juin 2016 au 13 mai 2017.

Pour cela, connectez-vous sur votre compte, via le site jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe, rubrique « Démarche », « Se divertir », « Les services », « Chèque sport ».

Saisissez l'ensemble des numéros de Chèques sport.

Pour chaque numéro de chèque saisi, vous verrez apparaître le nom et prénom du.de la jeune concerné.e, sa date de naissance ainsi que la discipline pratiquée.

Vérifiez bien que chaque jeune est adhérent.e de votre club pour la saison sportive 2016/2017 et **enregistrez** votre liste.

Un accusé de réception vous sera alors envoyé automatiquement par courrier électronique, il vous confirmera la prise en compte des éléments saisis. Vous pouvez à tout moment modifier ou compléter la liste en cours. Pour cela, retournez sur votre compte, via jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport, sur la liste déjà créée. Vous recevrez un nouvel accusé de réception après chaque modification.

Suite au relevé des listes des clubs effectué par le service Sport, vous aurez la possibilité de créer une nouvelle liste de jeunes.

À nouveau, vous recevrez un accusé de réception après chaque modification. Durant toute la saison sportive 2016/2017, vous aurez la possibilité de consulter les anciennes listes saisies.

3 Percevoir le remboursement de la Région Bretagne

Le versement du montant correspondant à l'ensemble des Chèques sport enregistrés par le club sera effectué par virement bancaire (référence indiquée sur votre relevé de compte bancaire « RMH-08 »).

Le versement du montant intervient environ 15 jours après chaque commission permanente (dates des commissions permanentes sur www.bretagne.bzh, rubrique « La Région », « Décisions Sessions et CP »).

Une notification électronique envoyée sur votre adresse mail vous permettra de conserver un justificatif de ce paiement.